



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

**DIALOGUE DE PARTENARIAT
CÔTE D'IVOIRE – UNION EUROPEENNE
SESSION 2023**

**MOT INTRODUCTIF DE
S.E.M LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE**

14 décembre 2023

- **Monsieur le ministre des Affaires étrangères ;**
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Madame l’Ambassadeur, Cheffe de la Délégation de l’Union européenne en Côte d’Ivoire ;
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres de l’Union européenne accrédités en Côte d’Ivoire ;
Honorables invités ;
Mesdames et Messieurs,

Notre joie est grande de nous retrouver parmi vous à l’occasion de la cérémonie d’ouverture de cette septième (7^{ème}) session du dialogue de partenariat entre la Côte d’Ivoire et l’Union européenne.

Au nom de Son Excellence, Monsieur le Président Alassane Ouattara, Président de la République, je voudrais adresser mes chaleureuses salutations à nos partenaires de l’Union européenne et aux ambassadeurs non-résidents des Etats membres, qui nous font l’honneur de prendre part à cette session de notre dialogue de partenariat.

Aux premières heures de l’indépendance de notre pays dans les années 1962, feu le Président Félix Houphouët-Boigny, homme politique avisé a très tôt identifié l’Union Européenne comme un partenaire stratégique de la Côte d’Ivoire avec qui il s’est engagé dans une relation dynamique et privilégiée.

A l'épreuve du temps, l'Union Européenne est devenue le premier partenaire économique de notre pays avec près de 45% de nos exportations et 35% de nos importations.

Ces dernières années sous l'impulsion et le leadership de Son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République, la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne a connu une forte accélération pour s'orienter vers un partenariat stratégique équilibré, d'égal à égal et gagnant-gagnant.

La signature, le **15 novembre 2023**, de l'Accord de Samoa pour les vingt (20) prochaines années, vient consacrer cette dimension stratégique de notre partenariat, construit autour de trois (3) piliers complémentaires, à savoir : premier pilier, les relations économiques et commerciales, deuxième pilier, le partenariat au développement inclusif et durable et troisième pilier, le dialogue de partenariat.

S'agissant spécifiquement du troisième pilier, relatif au « dialogue de partenariat » qui nous réunit ce jour, il nous offre, un beau cadre d'échanges de haut niveau pour asseoir notre opinion sur des thématiques arrêtées de commun accord, examiner les progrès enregistrés, améliorer notre compréhension des sujets et faciliter la prise d'engagements mutuels autour des thématiques ci-après :

1. **la paix et la sécurité,**
2. **le commerce et l'investissement,**
3. **le développement durable et inclusif.**

C'est le lieu pour moi, mesdames et messieurs de saluer la qualité des échanges qui ont prévalu entre les experts de la Côte d'Ivoire et de l'Union

européenne, lors des différentes rencontres préparatoires. Leur travail a permis de formuler des propositions concrètes de thématiques inscrites à l'ordre du jour de notre présente session, d'assurer une préparation efficace du dialogue, afin de lui donner toutes les chances d'aboutir à des résultats importants.

Je voudrais inscrire cette septième session du dialogue de partenariat, dans une logique d'ouverture, de flexibilité et de convivialité. Les thématiques consensuelles autour desquelles se dérouleront ces échanges, à l'instar de la session 2022, traduisent l'expression de notre volonté de travailler ensemble pour la promotion de nos intérêts communs.

Concernant la thématique « paix et sécurité », il est important de préciser qu'au niveau politique, l'atteinte du consensus et de la confiance entre gouvernés et gouvernants repose essentiellement sur des efforts de longue haleine, à travers notamment le renforcement de la démocratie, l'implication des populations dans la résolution des conflits, la confiance et le respect mutuel entre les acteurs de la vie politique et la promotion de la cohésion sociale. A ce titre, l'Etat a mis en œuvre des initiatives visant à contribuer au renforcement d'un climat apaisé en prélude aux élections présidentielles de 2025.

En jetant un regard rétrospectif sur les dernières élections municipales et régionales de septembre et de décembre 2023, qui ont été, globalement reconnues comme inclusives, ouvertes et paisibles par

l'ensemble des observateurs nationaux et internationaux, nous pouvons légitimement affirmer que ceux sont des indicateurs rassurants et nous nous attèlerons à maintenir cette trajectoire, avec la dynamique qui lui est associée.

Au niveau sécuritaire, compte tenu des défis de stabilité et de sécurité dans la sous-région, nous devons, également, porter une attention particulière sur la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente, ainsi que le renforcement des mécanismes de contrôle et de gestion des flux migratoires.

Pour la thématique « commerce et les investissements », il faut noter que la Côte d'Ivoire s'est engagée sur la voie d'un développement économique durable, dont les objectifs ont été définis dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025), soutenu par le renforcement des institutions, à travers une lutte accrue contre la corruption, la promotion de la bonne gouvernance et d'un climat des affaires propice au développement du secteur privé.

Dans cette dynamique, je voudrais encourager nos deux (2) parties à trouver des solutions durables, partagées, et mutuellement bénéfiques, qui permettront de tirer le meilleur profit des accords bilatéraux en cours de négociation sur la pêche durable et l'Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application des réglementations forestières, sans oublier l'Accord de Partenariat Economique intérimaire, dont l'entrée

en vigueur de la troisième phase de démantèlement tarifaire devrait intervenir dès 2024.

Sur le point du « développement durable et inclusif », je tiens à réaffirmer, une nouvelle fois que notre pays respectera tous ses engagements en matière de lutte contre la déforestation, le changement climatique, la préservation de l'environnement et le respect des droits humains. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Cacao Durable, plusieurs actions sont en cours avec le concours de l'Union européenne, je pourrai citer, entre autres :

- 1) la mise en place des instances de gouvernance de la SNCD par la prise des arrêtés subséquents,
- 2) l'élaboration de la carte d'occupation des sols pour l'année de référence 2020 dont j'ai eu le grand plaisir à mettre en ligne ce jour ;
- 3) l'élaboration du cahier des charges du Système de suivi des forêts et d'alerte précoce à la déforestation ;
- 4) le déploiement progressif du Système National de Traçabilité ;
- 5) l'opérationnalisation du Système d'observation du travail des enfants (SOSTECI).

Dans un tel contexte, en ce qui concerne le processus d'activation de la réglementation sur la déforestation de l'Union européenne, la Côte d'Ivoire voudrait inviter la partie européenne à faire preuve d'équilibre et de proportionnalité, et à tenir compte des efforts et des initiatives déjà en cours, afin de ne pas fragiliser et pénaliser notre tissu industriel et

économique, pour ce qui concerne l'accès de nos produits au marché européen. Il faut penser juste, il faut viser juste.

Mesdames et Messieurs,

Pour la Côte d'Ivoire, il est important de garantir une coopération efficiente avec l'Union Européenne, en capitalisant l'expérience acquise de notre relation historique qui durent depuis des années. Il s'agit, notamment, d'adapter le cadre institutionnel ainsi que les mécanismes de coordination et de gestion du partenariat, afin d'optimiser et de capter le maximum de financements et d'en assurer une gestion efficace et efficiente pour continuer à améliorer les conditions de vie de nos populations.

C'est pourquoi, je voudrais saluer l'évolution positive de nos relations et le concept innovant appelé « Team Europe » ou « Equipe Europe », réunissant l'Union européenne, ses États membres et ses institutions financières. Ce concept qui contribue au financement de projets et de réformes pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire, a permis de mobiliser sur la période 2021-2027, environ 1,6 milliards d'euros, répartis sur trois (3) initiatives clés à savoir :

1. la sécurité, pour un montant de 120 millions d'euros ;
2. la transition bas carbone, dotée d'une enveloppe d'un milliard d'euros et enfin ;
3. l'initiative Cacao durable, dotée d'une enveloppe de 440 millions d'euros,

Cet engagement de l'Union Européenne, démontre ainsi qu'elle est et demeure un partenaire stratégique important pour notre pays, dans la mise en œuvre de sa politique de développement économique et social.

C'est la raison pour laquelle, à ce stade de mon propos, je voudrais marquer un arrêt pour saluer, à sa juste valeur, l'Union européenne pour son appui constant et ininterrompu à notre pays.

L'intérêt commun que nous accordons, Ivoiriens et Européens, à ce Dialogue, nous prédispose à toujours faire un peu mieux, pour élargir les sillons d'un partenariat inclusif et durable, en vue d'impulser à notre coopération, un élan qualitatif dans le respect de nos différences.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais, au nom de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, déclarer ouverte la session 2023 du Dialogue de Partenariat entre le Gouvernement ivoirien et l'Union européenne.

Je vous remercie.